

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 JUINI 2021 A 18 H

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le dix juin à 18 h, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur HENRI PARANTHOËN, le Maire,

Nombre de conseillers  
en exercice :

15

Présents ou  
représentés :

15

**Présents :** PARANTHOËN Henri, le Maire ; LE COQ Annyvonne, SCHUCHARD Corinne, ALLAIN Gilles, LE BRIAND Fabienne, GUILLOU Loïc, HERVO Claudine, MENUU Laurent, BLONDEL Christine, Yoann JUMEL, CONAN Amélie, CEILLIER-VERDEIL Christine, CASTERAN Maryline, JEZEQUEL Yves.

**Procuration :** ANDRE Yanick ayant donné pouvoir à M. Henri PARANTHOËN, le Maire ;

**Secrétaire de séance :** Loïc GUILLOU

**Date d'envoi de la Convocation :** le 07 juin 2021

Date de l'affichage : 07 juin 2021

**DELIBÉRATION N°2021-13-92 : ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE\_ BAIL COMMERCIAL**

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de bail commercial entre la commune et l'association LEZAR'TYCO pour une durée de neuf ans. Ce bail reprend les termes du bail précaire qui a signé par la Délégation Spéciale entre le 1<sup>er</sup> février et 31 avril 2021. Seul l'article concernant le montant du loyer et de la révision annuelle a été modifié.

***Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à la majorité absolue (2 contre Mme CEILLIER-VERDEIL – M. JEZEQUEL°:***

- ✓ ***De valider le projet de bail à l'association LEZAR'TYCO, tels que présenté ;***
- ✓ ***D'autoriser M. le Maire ou un de ses représentants à signer tous les documents relatifs à cette délibération.***

Pour Copie Conforme

Le Maire

Henri PARANTHOËN

